



Avis à tiers détenteur quels sont mes droits ?

Par **CATIUSKA**, le **30/09/2011** à **23:40**

Bonjour,

L'association pour laquelle je travaille a reçu un avis à tiers détenteur pour des taxes foncières + d'abitation de 938 euros que nous n'avons pas réglé mon mari et moi.

Mon époux ne travaille pas depuis un certain temps. Il est maçon mais ne trouve pas de travail. Avec trois enfants à charge, notre situation est très difficile.

je gagne le smic. Nous avons des charges obligatoires, téléphone, eau, voiture... une première fois j'avais été voir le percepteur, mais il ne veut rien entendre. Donnez-moi un conseil sur ce que je peux faire. Je vous remercie

Par **mimi493**, le **30/09/2011** à **23:42**

Il faut aller aux impôts et non à la trésorerie.

Par **amajuris**, le **01/10/2011** à **13:19**

ce n'est pas très juridique mais un maçon sans travail cela m'interpelle !
et je pense que cela va interpeller vos interlocuteurs.

Par **CATIUSKA**, le **01/10/2011** à **20:17**

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses. La semaine prochaine j'irai au centre des impôts.

Pour répondre à Amatjuris, nous vivons dans les départements d'outre-mer et de nombreux maçons (je dis bien d'ouvriers maçons et non d'entrepreneurs) vivent difficilement de leur métier. Je ne m'étalerai pas trop sur ce sujet car il y a beaucoup à dire.